

**AVIS DE PROLONGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**COMMUNES DE FONTAINE ET SASSENAGE**  
**ZAC DES PORTES DU VERCORS**

**Première tranche de la phase 1**  
**Demande d'autorisation environnementale**  
**par la SPL Isère Aménagement**

Par arrêtés n° 38-2019-353-DDTSE01 du 19 décembre 2019 et n° 38-2020-035-DDTSE01 du 04 février 2020, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, prescrite initialement du lundi 13 janvier 2020 - 09h00 au vendredi 14 février 2020 - 17h00, est **prolongée d'une durée de 7 jours, jusqu'au vendredi 21 février 2020 – 17h00.**

Au terme de cette enquête, en application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques et prenant en compte l'évaluation environnementale, sera adopté. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

Madame Isabelle BARTHE, consultante, a été désignée commissaire enquêtrice par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête. Elle recevra le public en mairie de :

Permanences prévues précédemment :

Sassenage : vendredi 07 février 2020, de 09h00 à 12h00

Fontaine : lundi 10 février 2020, de 09h00 à 12h00

Fontaine : vendredi 14 février 2020, de 14h00 à 17h00

Permanences supplémentaires suite à la prolongation du délai de l'enquête :

Sassenage, mercredi 19 février 2020, de 09h00 à 12h00

Fontaine, vendredi 21 février 2020 de 15h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairies de Fontaine (Hôtel de Ville) et de Sassenage (Centre Technique Municipal sis 4 rue Pierre de Coubertin), et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier avec notamment :
  - l'arrêté préfectoral de la direction régionale des affaires culturelles portant prescriptions de diagnostic archéologique ;
  - l'étude d'impact ;
  - l'information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale ;
  - l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Drac Romanche ;
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Toutes les pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <https://www.elegia-groupe.fr/docutheque/> et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Une copie du dossier d'enquête publique peut être obtenue, au frais de la personne qui en fait la demande, auprès du Préfet de l'Isère – Direction Départementale des Territoires - service environnement, BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités,
- reçues par la commissaire enquêtrice sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier à la commissaire enquêtrice à la mairie de Fontaine, siège de l'enquête, (89 mail Marcel Cachin BP 147 38600 Fontaine), en mentionnant « Enquête publique ZAC Portes du Vercors - à l'attention de la commissaire enquêtrice »,

- transmises par voie électronique à l'adresse suivante :

[ddt-se-observations-ep-e5@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-observations-ep-e5@isere.gouv.fr) jusqu'au **vendredi 21 février 2020, 17 heures**.

Toutes les observations et propositions du public seront accessibles en version papier en mairie de Fontaine et sur le site internet des services de l'État en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques> .

Les coordonnées du responsable du projet sont les suivantes : SPL Isère Aménagement - 34 rue Gustave Eiffel - 38028 Grenoble Cedex 1 – cheffe de projet : Vanessa Leparq – 04 76 70 97 97 - [v.leparq@elegia-groupe.fr](mailto:v.leparq@elegia-groupe.fr) .

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T Isère, en mairies de Fontaine et Sassenage, et sur le site des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) .